



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0



CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 23/09/2025

DELIBERATION
n° CEVE – 2025 – 40 – IEP- 008

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences du
Master 1^{ère} année
Domaine Droit, Économie, Gestion, Mention Science Politique
Parcours Gouvernance des systèmes éducatifs*

Année universitaire 2025/2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu l'arrêté accréditant l'Université Toulouse 1 Capitole, en vue de la délivrance de diplômes nationaux pour la période 2021-2026,

Vu la convention d'association de l'IEP de Toulouse à l'université Toulouse 1 Capitole du 16/10/2015, et plus particulièrement son article 8.2.1 portant délégation de gestion de parcours de master en science politique à l'IEP,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Toulouse,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'IEP,

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objectifs de la formation

Les enjeux fondamentaux de l'éducation et de la recherche dans la construction d'une économie de la connaissance conduisent à renforcer la maîtrise du contexte d'exercice professionnel des agents en leur permettant, grâce à des apports théoriques :

- De mettre en perspective les missions qui leur sont confiées en les replaçant dans l'ensemble des évolutions et exigences des politiques publiques : une formation pluridisciplinaire est proposée, mêlant des approches juridiques, sociologiques, économiques et gestionnaires, afin de donner une vision complète des politiques publiques actuellement à l'œuvre et de leurs perspectives d'évolution.
- De définir le champ et le périmètre des activités liées à leur mission et celles qui peuvent être déléguées dans un souci d'efficacité de la coopération et de transparence ;
- De construire les outils d'un suivi attentif de la cohérence des projets et de la pertinence de leur réalisation.

Le Master Droit, Économie, Gestion, mention Science Politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs, est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques, méthodologiques en science politique, mais aussi en droit, sociologie et économie sur l'éducation. Cette formation vise à l'acquisition de compétences sur le pilotage, la gestion de projet. Elle offre une approche réflexive sur les pratiques professionnelles, notamment à partir de la réalisation d'un travail de recherche.

Article 2 : Conditions d'accès

L'inscription annuelle à la 1ère année du Master Droit, Économie, Gestion, mention Science Politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs, est ouverte en formation continue.

Ont vocation à être admis en Master 1 Droit, Economie, Gestion, mention Science Politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs, les étudiants ayant validé 180 crédits au titre d'une licence mention science politique. La sélection de titulaires d'autres licences – sciences de l'éducation, politiques publiques, sociologie, management public... ne saurait cependant être exclue. L'admission est prononcée par le Directeur de l'établissement sur proposition du responsable de la formation après consultation d'une commission scientifique désignée par le directeur de l'établissement et composée des directeurs ou directrices du master dans le cas d'une co-direction et du directeur ou directrice du master et d'un enseignant membre de l'équipe pédagogique, dans le cas de la direction du Master par une seule personne.

Dans tous les cas la sélection, en vue de l'admission en Master 1 est effectuée au vu du dossier universitaire et professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.

Les étudiants qui n'ont pas un accès de plein droit à cette formation peuvent être autorisés par le Directeur de l'établissement, sur avis d'une commission, à s'inscrire après validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

Article 3 : Redoublement

Le nombre d'inscription est soumis à la décision du Directeur de l'établissement sur proposition du jury.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

Article 4 : Organisation de la formation

Le master 1^{ère} année Droit, Économie, Gestion, mention Science politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs, est organisé sur deux semestres.

Cette année est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits européens (ECTS). Le premier semestre comprend 2 unités d'enseignement, le second semestre, 2 unités d'enseignement. Chaque semestre validé délivre 30 ECTS. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées au titre III du présent règlement.

Les enseignements sont assurés en totalité en présentiel.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 5 : Modalités d'organisation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un contrôle continu. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

Condition de validation des unités et des semestres :

Article 6. Une UE est acquise dès lors que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu la moyenne à chacun des modules la composant.

Une UE pourra également être validée si la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des modules de cette UE est supérieure ou égale à 10/20.

Dans les UE non-validées, les matières sont validées et capitalisées isolément dès lors que l'étudiant y obtient la moyenne.

Article 7. Un semestre est validé si la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Ceci valide l'obtention des modules, mêmes ceux non-validés, et délivre les ECTS correspondants à l'UE.

Article 8. L'année est validée par l'obtention pour chaque semestre, d'une note supérieure ou égale à 10/20.

L'année peut également être validée si la moyenne générale obtenue sur les deux semestres consécutifs d'une même année universitaire, est supérieure ou égale à 10/20.

La validation des semestres 1 et 2 emporte conjointement l'acquisition de 60 ECTS.

Article 9 Conditions d'attribution d'une mention

L'obtention du semestre donne lieu à l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Article 10 Adoption du présent arrêté

Le présent règlement est adopté par le CEVE de l'EPE au plus tard le mois suivant la rentrée. Il est valable pour toute l'année universitaire.

**Le président du conseil des études et
de la vie étudiante**



Hugues KENFACK

Annexe 1. Master 1 mention Science Politique parcours-type Gouvernance des systèmes éducatifs

Semestre 1	Enseignements	Statut	Crédits CM	Crédits TD	Total crédits UE	Heures CM	Heures TD	Modalités d'évaluation CM	Modalité d'évaluation TD	Points CM	Points TD	Total Points Enseignement	
UE1 Les fondamentaux des politiques éducatives	Module 1 Sociologie de l'éducation	Obligatoire	7		14	20		Contrôle continu		140		140	280
	Module 2 Droit de l'éducation		7			20		Contrôle continu		140	140		
UE2 Les évolutions des politiques éducatives	Module 3 Politiques publiques d'éducation et de formation	Obligatoire	7		16	20		Contrôle continu		140		140	320
	Module 4 Expertises et évaluation des politiques éducatives		7			20		Contrôle continu		140	140		
	Module 5 Socio histoire des politiques d'éducation à la citoyenneté		2			12		Contrôle d'assiduité		40	40		
TOTAL Semestre 1			30			92	0			600	0	600	

Semestre 2	Enseignements	Statut	Crédits CM	Crédits TD	Total Crédits UE	Heures CM	Heures TD	Modalités d'évaluation CM	Modalités d'évaluation TD	Points CM	Points TD	Total Points Enseignement	
UE3 Enjeux managériaux des politiques éducatives	Module 1 Travail et identités professionnelles	Obligatoire	7		19	20		Contrôle continu		140		140	380
	Module 2 Pratiques managériales		7			20		Contrôle continu		140		140	
	Module 3 : Anglais		5			20		Contrôle continu		100		100	
UE4 Méthodologie de la recherche	Module 4 : Initiation à la recherche	Obligatoire	7		11	20		Contrôle continu		140		140	220
	Module 5 : Atelier de méthodologie du mémoire		4			8		Contrôle d'assiduité		80		80	
TOTAL semestre 2			30			88	0			600	0	600	
TOTAL MASTER 1 GSE			60			200	0			1200	0	1200	